

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le lundi 8 avril 2019 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3.

Sont absents :

- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Demande d'aide financière
  - a. La Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;
8. Résolution – Adoption du rapport d'activités du SSI de l'année 2018 ;
9. Résolution – Autorisation processus contrat 2019-2021 de vidange des fosses septiques individuelles ;
10. Résolution – Formation ADMQ 12 juin 2019 ;
11. Varia
  - a. M.R.C. ;
  - b. Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

**Item 1 Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

*019-032*

**Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-033

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

019-034

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 mars 2019 jusqu'à la séance prévue en mai 2019 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 57 144,38 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 20 213,14 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

019-035

**a) La Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans**

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau il est résolu que la somme de 550 \$ soit octroyée, pour l'année 2019, à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans pour l'appuyer dans la poursuite de ses activités.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-036

Item 8 **Résolution – Adoption du rapport d'activités du service de SSI de l'année 2018**

**Attendu que** l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prescrit à toute autorité chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risque, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique ;

**Attendu que** Madame Linda Lemelin, coordonnatrice en sécurité incendie à la MRC de l'Île d'Orléans a soumis pour dépôt et adoption le rapport d'activités du SSI de la MRC de l'Île d'Orléans pour l'année 2018;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Morin,

**Il est résolu**

**Que** le conseil municipal accepte le dépôt et adopte le rapport d'activités du SSI de la MRC de l'Île d'Orléans pour l'année 2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*019-037*

Item 9 **Résolution Autorisation processus contrat 2019-2021 de vidange des fosses septiques individuelles**

**Attendu que** le contrat de vidanges des fosses septiques individuelles se terminera sous peu ;

**Attendu qu'**un nouveau contrat devra être octroyé lors d'une prochaine séance;

**Attendu que** le nouveau règlement sur la gestion contractuelle municipale s'appliquera à ce contrat ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Morin

**Il est résolu**

**Que** Messieurs Marco Langlois, directeur général et André Dion directeur général adjoint soient mandaté pour préparer et présenter un dossier ayant pour objectif la conclusion d'un nouveau contrat ;

**Que** l'octroi du contrat devra faire l'objet d'une résolution d'octroi du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*019-038*

Item 10 **Résolution – Formation ADMQ 12 juin 2019**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu d'autoriser l'inscription de Monsieur Marco Langlois, directeur général, à une activité de perfectionnement offerte par l'Association des Directeurs municipaux du Québec ayant pour titre : Les développements récents en matière de droits de mutations immobilières et leur application et sur la contribution aux fins de parc, terrains de jeux et espace naturels à Québec le 12 juin 2019 au coût de 223 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 20 pour un total de 5 minutes.

Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 25.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.